



**DM Tutorat UE6 2011/2012 N°1
"CONNAISSANCES"**

Règles de prescription des médicaments

ITEM	VRAI	FAUX
1/ Tous les médecins inscrit au conseil de l'ordre ont le même statut concernant la prescription médicale		
2/ Les chirurgiens dentistes peuvent prescrire tout type de médicaments		
3/ La prescription sans avoir au préalable fait un examen clinique se fait sur une ordonnance simple		
4/ La signature du prescripteur doit être situer juste en dessous du dernier médicament prescrit afin d'éviter les fraudes		
5/ Avant de prendre un médicament, en cas de doute, il vaut mieux appeler le pharmacien grâce au numéro de téléphone qui figure sur l'ordonnance		
6/ La substitution d'un princeps par un médicament générique nécessite l'accord du médecin prescripteur		
7/ Les médecins à la retraite ne peuvent plus prescrire		
8/ L'opposition du prescripteur à la substitution est exprimé sur l'ordonnance par la mention "non substituable"		
9/ Les médicaments génériques sont des copies de médicaments dont le brevet est tombé dans le domaine public		
10/ Les résidents en médecine générale peuvent prescrire par dérogation sous la responsabilité de leur maître de stage		
11/ Le pharmacien a un droit de substitution		
12/ L'hydromorphone est un analgésique qui a une durée de prescription et de délivrance de 28 jours		
13/ La prescription médicale se limite à la délivrance d'ordonnance de médicaments		
14/ Prescrire sans avoir au préalable fait un examen clinique est une pratique possible mais très encadrée par l'AFSSAPS		
15/ Pour un même patient, un médecin ne peut pas lui prescrit de stupéfiants tant que la précédente ordonnance est encore effective		
16/ Les médicaments qui traitent des maladies rares ou graves peuvent obtenir		

une ATU nominative ou de cohorte afin d'être plus rapidement disponible pour les patients		
17/ L'examen clinique est un élément important à prendre en compte au moment de la prescription		
18/ En règle générale, le patient perd le tiers payant si son médecin s'oppose à la substitution		
19/ Une ordonnance simple est valable 3 ans		
20/ La prescription médicale est un exercice contrôlé par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)		
21/ La prescription médicale comporte des implications médicales et juridiques		
22/ La publicité des médicaments d'automédication est autorisée et contrôlée par la HAS		
23/ Si le médecin prescrit un médicament en dehors de la posologie usuelle, il doit écrire sur l'ordonnance la mention "je dis" suivi de la posologie		
24/ En cas de prescription hors AMM, il doit figurer sur l'ordonnance la mention "acte gratuit"		
25/ Les médicaments inscrit sur liste I sont obligatoirement prescrit sur ordonnance sécurisée		
26/ Les médicaments d'automédication vont faire des économies aux patientx		
27/ Avant de prescrire, il faut expliquer la prescription au patient et éventuellement à son entourage		
28/ Toute ordonnance doit comporter certaines informations concernant le pharmacien qui l'a délivre		
29/ Pour transporter des stupéfiants à l'étranger, le patient devra obtenir en fonction de sa destination une autorisation de l'AFSSAPS ou de la DDASS		
30/ Les médicaments inscrit sur liste II comporte sur leur boîte, une vignette blanche entourée par un cadre bleu		
31/ Les médicaments à prescription restreinte sont divisés en 4 catégories		
32/ Les prescriptions médicales sont contrôlées puis délivrées par le pharmacien		
33/ Un directeur de laboratoire d'analyses médicales à un droit de prescription		
34/ La méthadone est un stupéfiant utilisé pour traiter le syndrome d'hyperactivité		
35/ Les médicaments inscrit sur liste II sont délivrés par fraction de 28 jours		
36/ La morphine injectable avec PCA (Patient Control Analgesia) à une durée de prescripteur et de délivrance de 7 jours		
37/ Les anxiolytiques ont une durée maximal de prescription de 4 semaines		
38/ Sur une ordonnance bizona, le cadre inférieur doit comporter les médicaments qui sont en rapport avec l'affection de longue durée		
39/ Les médicaments inscrit sur liste I et les stupéfiants comportent sur leur boîte une vignette blanche avec un cadre rouge		

40/ Les ordonnances sécurisées sont numérotées		
--	--	--